



Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale
Maison de l'Autonomie

Mesdames et Messieurs les membres
titulaires du Conseil départemental de la
citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Ref: SS/JG
Contact : Sandrine SOBIEPANEK
Objet : **Action du Département en faveur des publics
fragiles**

Orléans, le 23 mars 2020

Madame, Monsieur,

Au regard du contexte sanitaire exceptionnel dans lequel se trouve l'ensemble du territoire national, je souhaite vous informer et vous associer aux différentes mesures prises par le Département pour l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Les professionnels de la Maison de l'Autonomie et des Maisons du Département sur les 6 territoires restent mobilisés pour garantir un service public de qualité à l'ensemble des seniors et des personnes en situation de handicap du Loiret.

Si l'accueil physique des usagers, et les visites à domicile doivent être évités pour préserver la sécurité sanitaire de ce public particulièrement vulnérable, les équipes du Département poursuivent leur action en privilégiant des voies dématérialisées (accueil téléphonique, évaluations téléphoniques, démarches en ligne et mail).

Grâce aux technologies de l'information et aux téléservices, je vous informe que le fonctionnement de la maison de l'autonomie est actuellement totalement préservé. De la phase d'évaluation à celles de décision et de notification, l'ensemble de la chaîne décisionnelle d'instruction des demandes des personnes en situation de handicap a ainsi pu être dématérialisé dès le 16 mars dernier.

En faveur des publics âgés, j'ai demandé à mes services et aux CLICs de se mobiliser tout particulièrement auprès des personnes au domicile, ayant besoin urgemment de l'organisation d'aide humaine (usagers GIR 1, 2 voire 3 par exemple en retour d'hospitalisation).

Par dérogation, j'ai autorisé les équipes Autonomie du Département à évaluer les besoins de ces publics, par téléphone, sans attendre le formulaire de demande. En fonction des besoins ainsi évalués, des droits de 6 mois leur seront ouverts.

Dès la 1^{ère} semaine de confinement, la mobilisation des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) loirétains a été exemplaire pour répondre aux publics fragiles et je souhaite leur faire hommage et leur faire part de toute ma sollicitude sur les jours et semaines à venir.

Afin de les soutenir tout au long de cette crise, j'ai demandé qu'un point quotidien puisse être réalisé avec les ESSMS en vue d'apporter réactivité souplesse et pragmatisme à leurs préoccupations.

Immédiatement, l'équipement en masques est au cœur de nos priorités. Aussi je vous informe que les services d'accompagnement social, éducatif et médico-social qui interviennent à domicile en faveur des personnes âgées, enfants et adultes handicapés ainsi que les aides à domicile employées directement par les bénéficiaires peuvent y avoir accès en se présentant en officine munis d'un justificatif précisant l'une de ces qualités.

De même, parce que le calendrier budgétaire ne peut être notre priorité immédiate, en accord avec l'ARS, j'ai décidé du report de la transmission des comptes administratifs au 15 juin prochain pour l'ensemble des ESSMS tarifés par le Département.

Dans le cadre des circonstances tout à fait exceptionnelles actuelles que nous vivons, je reste à votre écoute pour étudier toute proposition de nature à faciliter notre action commune aux profit des Loirétains.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,



Marc GAUDET